



2022/2170(INI)

4.5.2023

PROJET D'AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission de l'emploi et des affaires sociales

sur la création d'emplois - transition juste et investissements d'impact
(2022/2170(INI))

Rapporteur pour avis: Matthias Ecke

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission de l'emploi et des affaires sociales, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. estime que les fonds de la politique de cohésion de l'Union destinés à la cohésion territoriale, économique et sociale sont essentiels pour soutenir la transition vers la neutralité climatique tout en garantissant des possibilités d'emploi de qualité dans les régions;
2. se félicite du concept de «transition juste» et estime que ce principe unique doit être intégré dans tous les aspects de la transition vers la neutralité climatique; constate qu'une transition juste ambitieuse et globale est nécessaire pour remédier aux effets distributifs non souhaités de la transition écologique, tels que l'accroissement des inégalités régionales; souligne que le Fonds pour une transition juste (FTJ) est un instrument clé de la politique de cohésion qui vise à soutenir les régions touchées par la transition vers une économie à zéro émission nette, et suggère d'étendre et d'élargir son champ d'application pour y inclure d'autres secteurs industriels et régions;
3. estime que les investissements à impact social ne doivent pas se substituer pas aux dépenses sociales publiques; relève toutefois que ces investissements peuvent compléter les fonds de cohésion pour ce qui est de remédier aux difficultés rencontrées sur la voie de la neutralité climatique, à condition qu'ils aient un effet social mesurable sur l'intégration, l'égalité et l'emploi; souligne que toute adaptation du cadre juridique, réglementaire et économique liée aux investissements à impact social doit répondre à ces exigences;
4. constate que la transition écologique comporte une forte dimension de genre, les femmes étant souvent sous-représentées dans les emplois verts et les hommes étant davantage concernés par la disparition des emplois à forte intensité de carbone; souligne, par conséquent, qu'il est nécessaire d'intégrer une perspective de genre dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de transition afin d'éviter d'aggraver les fractures au sein des marchés du travail locaux;
5. demeure convaincu qu'une transition juste est susceptible non seulement de faire de l'Union une économie prospère à zéro émission nette, mais aussi de servir de modèle à l'échelle mondiale pour cette transformation nécessaire sur le plan existentiel; souligne que la politique de cohésion est un outil essentiel de la transition vers une économie à zéro émission nette et estime que le débat sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union, y compris en ce qui concerne le financement pour la période 2028-2035, doit être guidé par la nécessité d'aider les États membres à opérer cette transition.